

Motion 1873

pour une couverture des besoins des divers types d'usagers dans le cadre du plan directeur de quartier No 29 520 relatif à la gare des Eaux-Vives

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la création d'un nouveau pôle urbain comprenant 250 logements et 400 emplois selon le plan directeur de quartier No 29 520 ;
- le développement des activités commerciales prévu dans le cadre dudit plan directeur de quartier ;
- le renforcement des activités tertiaires voulu dans le secteur des Eaux-Vives par la mise en place dudit plan directeur de quartier ;
- la création d'une importante interface de transport avec la prochaine mise en service de la gare des Eaux-Vives dans le cadre de la réalisation du CEVA ;
- la pénurie actuelle en matière de stationnement dans le quartier des Eaux-Vives, tant pour les habitants que pour les visiteurs,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place une offre de stationnement d'au moins 900 places, dont au moins 650 places en parking souterrain, couvrant les besoins recensés des divers types d'usagers.